



.....
CABINET

.....
**SECRETARIAT PERMANENT
DE LA COORDINATION DES
ETABLISSEMENTS DE FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE LA
VALORISATION DE L'EXPERTISE
PUBLIQUE**

Ouagadougou, le 26 SEPT 2025

N°2025 000021 /MFPTPS/CAB/SP-CEFP-VEP

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale porte à la connaissance des agents publics burkinabè, l'ouverture d'un avis de recrutement pour le poste de Directeur général de l'École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar (Sénégal).

Pour mieux préparer la candidature de notre pays, le Secrétariat permanent de la coordination des établissements de formation professionnelle et de la valorisation de l'expertise publique (SP-CEFP-VEP) souhaite recevoir des candidatures en vue de sélectionner la meilleure.

A. Conditions de participation

Peut prendre part, tout fonctionnaire répondant aux conditions de candidature définies dans l'avis de l'appel à candidature : <https://www.eismv.org/wp-content/uploads/2025/09/Avis-de-recrutement.pdf>.

Les dossiers de candidatures seront reçus les jours ouvrables **du 26 septembre au 03 octobre 2025**, au SP-CEFP-VEP, sis au 1055, avenue de la Grande Mosquée de Ouagadougou, côté sud du siège de la Banque Agricole du Faso.

B. Déroulement de la sélection

Les candidatures seront examinées par un comité interministériel de sélection.

Pour le Secrétaire Général en mission,
la Directrice Générale du Travail assurant l'Interim

Stella Sylviane ZOUNGRANA/SOME

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon





ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRES (EISMV) DE DAKAR



**PRESIDENCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

.....

DIRECTION GENERALE

AVIS DE RECRUTEMENT POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



En application de la décision n°01 /CA/2025 du Conseil d'administration extraordinaire en mode virtuel, le Président du Conseil d'administration de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EISMV) a l'honneur de lancer dans les quatorze (14) Etats membres, un appel à candidature pour le poste de Directeur Général de l'EISMV ;

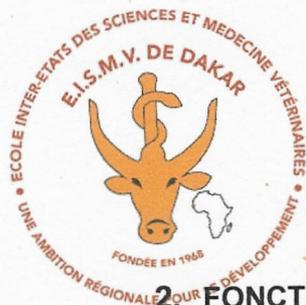
Le poste de Directeur Général est ouvert uniquement aux nationalités des pays membres.

1. CONTEXTE

L'EISMV de Dakar est un établissement interétatique d'enseignement supérieur à caractère professionnel, doté de la personnalité juridique internationale et de l'autonomie administrative et financière. Elle a été fondée en 1968 par la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM), en application de la résolution n°10 adoptée par leur conférence à Tananarive (Madagascar) en juin 1966. Elle a été officiellement consacrée le 29 janvier 1971 avec la signature de la Convention portant création et organisation de l'EISMV de Dakar, par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'OCAM, réunis à Fort-Lamy — aujourd'hui N'Djamena — en République du Tchad.

L'EISMV de Dakar a une triple mission : l'enseignement, la recherche et l'expertise. Elle est aujourd'hui reconnue comme un centre d'excellence pour la formation vétérinaire par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et un centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) pour la formation des vétérinaires officiels et le contrôle des médicaments vétérinaires.

L'EISMV regroupe actuellement quatorze (14) Etats membres : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRES (EISMV) DE DAKAR



2. FONCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général, est nommé par le Conseil d'administration conformément à la Convention et au Statut de l'EISMV de Dakar.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'administration de l'EISMV, le Directeur Général agit au nom de l'Ecole et la représente à l'égard des tiers. Il/elle est l'ordonnateur principal du budget de l'Ecole, exécute les décisions du Conseil d'administration et veille à leur application au sein de l'établissement. Il/elle est responsable en premier chef du fonctionnement de l'EISMV devant le Conseil d'administration.

A ce titre le Directeur général est chargé des activités principales suivantes :

- veiller à la bonne gestion administrative, académique et financière ainsi qu'à la planification et la gestion de l'ensemble des ressources humaines, matérielles, et informationnelles de l'Ecole à la lumière des orientations stratégiques établies par le Conseil d'administration ;
- coordonner les activités de formation, de recherche et de coopération ;
- présenter chaque année un rapport d'activités au Conseil d'administration ;
- préparer les réunions du Conseil d'administration et assurer l'exécution de ses délibérations ;
- procéder au recrutement des personnels dans les conditions fixées par leurs statuts et en conformité avec les textes en vigueur ;
- prononcer les affectations dans les différents services de l'Ecole ;
- noter, en dernier lieu, le personnel de l'Ecole ;
- prendre ou proposer, selon le cas, des sanctions disciplinaires motivées et veiller à leur application ;
- décerner des encouragements et des témoignages de satisfaction au personnel ;
- accorder les congés et autorisations d'absence dans les limites prévues par les statuts et la législation de l'Etat siège ;
- préparer le budget et les comptes administratifs de l'Ecole ;
- développer l'axe d'autofinancement de l'institution à travers des projets;
- négocier et signer les accords avec des tiers conformément à la Convention de l'Ecole.



3. CONDITIONS INDISPENSABLES

- être ressortissant(e) de l'un des États membres, à jour de ses contributions au budget de l'EISMV ;
- être ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Ecole, autre que l'Etat siège et les Etats occupant déjà les postes de Agent comptable et de Secrétaire général ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être en position régulière au regard des lois et règlement en vigueur dans son Etat ;
- être âgé de 40 ans au moins et 59 ans au plus ;
- n'avoir jamais occupé ce poste ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour occuper efficacement l'emploi postulé.

4. PROFIL/QUALIFICATIONS REQUISES

Le/la candidat(e) doit :

- avoir le grade de Professeur Titulaire, de Directeur de Recherche dans le domaine des sciences et médecine vétérinaires ou tout grade reconnu en équivalence par le CAMES. A défaut, Il/elle doit avoir le grade de Maître de Conférences ou Maître de Recherche du CAMES ;
- être fonctionnaire de son pays;
- justifier d'une expérience professionnelle :
 - au moins de cinq (05) ans d'ancienneté dans son grade ;
 - expérience confirmée en gestion administrative d'institutions d'enseignement supérieur ou de recherche notamment en sciences et médecine vétérinaires, en coopération scientifique ou coordination de projets ;
 - expérience en leadership, management académique et coordination de programmes internationaux.
- avoir des compétences en management et gouvernance :
 - capacité démontrée à gérer des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles et à mobiliser des ressources
 - aptitude à représenter l'institution auprès des Etats membres, et des partenaires régionaux et internationaux
 - capacité à élaborer et à mettre en œuvre une vision stratégique pour l'EISMV
- avoir des compétences techniques :
 - excellente connaissance des enjeux de la profession vétérinaire, de la santé animale, la santé publique et du développement agricole dans l'espace EISMV ;
 - capacité à gérer la qualité afin d'assurer l'excellence académique et la conformité aux normes internationales ;
 - capacité avérée à gérer la recherche et savoir promouvoir la recherche scientifique et l'innovation.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRES (EISMV) DE DAKAR



- avoir des qualités personnelles :
 - leadership affirmé ;
 - sens de la responsabilité, du relationnel et de la représentativité ;
 - capacité d'écoute et de communication ;
 - capacité à fédérer et à prendre des décisions ;
 - esprit d'ouverture et d'innovation ;
 - sens de la rigueur, de l'organisation et de la diplomatie ;
 - avoir un esprit d'initiative et d'analyse ;
 - intégrité et éthique professionnelle ;
 - expérience de négociations de haut niveau.

5. REMUNERATION

Le niveau de salaire est proportionnel aux qualifications et à l'expérience du candidat, suivant les récents réaménagements.

Au salaire s'ajoutent les avantages ci-après :

- logement et véhicule de fonction ;
- prise en charge des frais médicaux à hauteur de 80 % ainsi que ceux pour le conjoint et les enfants ;
- prise en charge avec un forfait trimestriel des frais de scolarité des enfants ;
- prise en charge du billet d'avion (aller/retour) pour son pays d'origine une fois tous les deux ans ainsi que pour le conjoint et les enfants ;
- exonération fiscale sur le mobilier et appareils importés dans les six (6) premiers mois à compter du recrutement ;
- exonération de l'impôt sur le revenu conformément à l'accord de siège signé entre l'EISMV et la République du Sénégal ;
- assurance maladie et une pension retraite.

6. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les éléments ci-après :

- une demande manuscrite adressée au Président du Conseil d'administration ;
- une lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'administration ;
- un *curriculum vitae* détaillé certifié exact ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes et toutes autres pièces pouvant valoriser le candidat ;
- Tout acte certifié justifiant de la qualité de fonctionnaire de son pays d'origine ;
- Un certificat de visite et de contre-visite délivré par les autorités médicales agréées par l'État dont le candidat est ressortissant ;
- Un extrait d'acte de naissance ou de tout document en tenant lieu ;
- un extrait du casier judiciaire (Bulletin n°3) datant de moins de trois mois ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRES (EISMV) DE DAKAR



- deux lettres de recommandation en provenance de deux (2) référents localisés en dehors du pays du candidat ;
- un projet institutionnel précisant la vision du candidat.

7. LIEU D'AFFECTATION

Siège de l'EISMV – Dakar (République du Sénégal)

8. DUREE DU MANDAT

La durée du mandat est de cinq (05) ans renouvelable une fois.

9. MODALITES DE SOUMISSION

Les dossiers complets doivent être transmis au plus tard le **10 octobre à 16H00 délai de rigueur, à la fois par mail et en physique**

Dossier électronique : Par voie électronique à l'adresse : recrutement@talentsplusafrique.com en précisant obligatoirement en objet l'intitulé du poste : **Un (01) DIRECTEUR GENERAL (H/F) de l'EISMV (REF : TPC 0925R01-DG).**

Dossier physique : Obligatoirement par le Ministre de tutelle de l'EISMV dans le pays d'origine du candidat à l'adresse :

**Monsieur le Président du Conseil d'administration de
l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar
BP 5077 - DAKAR (SENEGAL)
RECRUTEMENT DIRECTEUR GENERAL**

NB : Tout dossier ne respectant pas les deux envois (physique et électronique) sera purement éliminé

Chaque Etat ne peut présenter qu'un seul candidat à ce poste.

10. PROCEDURE DE SELECTION

Les candidatures seront examinées par un cabinet de recrutement conformément à l'article 10 du Statut du Personnel Administratif, Technique et de service de l'EISMV. Les candidats présélectionnés seront convoqués pour une audition.

Fait à Yaoundé, le



Le Président du Conseil d'administration de l'EISMV

Professeur Jacques FAME-NDONGO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur de la
République du Cameroun